

REGLEMENT PARTICULIER
DU
3^{ème} TOURNOI DE SIMPLE DES TAILLEURS DE PIERRE
Dimanche 1^{er} novembre 2015

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD
2. Le Juge-Arbitre sera Olivier AUBAILLY.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la fédération Française de Badminton de minime à vétérans, dans les séries R4/R5, R6/D7 et D8/D9. Les joueurs minimes doivent justifier au minimum d'un classement D9.
5. Les joueurs peuvent s'inscrire individuellement ou par le biais de leur club.
6. Les tableaux se dérouleront prioritairement en poule de 4. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits dans chaque tableau avec un maximum de 100 joueurs.
7. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou séparer des séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est insuffisant.
8. Les droits d'engagement s'élèvent à 15 € par joueur à régler par chèque au moment de l'inscription.
9. En cas de surnombre, les règles suivantes sont appliquées :
 - a. Priorité aux inscriptions accompagnées de leur règlement
 - b. Date des inscriptions (cachet de la poste faisant foi)
10. La date limite des inscriptions est fixée au mardi 20 octobre (cachet de la poste faisant foi). La confection des tableaux sera faite le jeudi 22 octobre. Les têtes de séries et premiers de poule seront déterminés au CPPH à la date du 22 octobre.
11. Les volants sont à la charge des joueurs (notion de partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle :
 - volants plume Babolat 4
12. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
13. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
14. A l'appel de leur nom les joueurs disposent de 3 minutes pour se présenter sur le terrain et se préparer avant le début du match (3 minutes = test des volants, échauffement et changement de tenue).
15. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service deux fois, en jeu il sera compté « faute ». Les filins des paniers de basket seront comptés « let » au service comme en jeu de façon illimitée.
16. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre.
17. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif, il peut être modifié en accord avec le juge arbitre pour le bien de la compétition.
18. Un joueur désirant s'absenter durant le tournoi le fait sous sa seule responsabilité en lien avec les articles 16 et 17. Si néanmoins il désire s'absenter il le fera en concertation avec le JA qui lui précisera son horaire de retour.
19. L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au Juge-Arbitre et aux membres du Comité d'Organisation.
20. Tout forfait intervenant après le tirage au sort (cf. Article 10) devra être justifié par écrit auprès de la CRA (ligue Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien, liguebad.ra@gmail.com) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition.
21. En cas de forfait d'un joueur l'organisateur remplacera ce dernier par le premier qui figure sur la liste d'attente dans l'ordre défini par l'article 9.

Signature du JA principal (Olivier AUBAILLY)

